

Programme de Points Vivid - Champions

1. Conditions préalables

- Tout client particulier de Vivid Money est autorisé à participer au Programme de Points Vivid - Champions.
- Toutes les deux (2) semaines, Vivid Money sélectionne un champion ("**Champion**") pour chaque participation hors ligne dans la catégorie "Restaurants" (le "**Lieu**"). Le Champion reçoit des points de récompense de la part de Vivid Money ("**Points Vivid**") sur tous ses achats auprès du Lieu pendant les deux (2) semaines qui suivent sa sélection. Chaque Point Vivid a une valeur de 1,00 euro.
- Les défis des Champions commencent toujours le lundi à 00:00 CET et se terminent le deuxième dimanche à 24:00 CET (la "**Période de Défi**"). La date de début de la Période de Défi actuelle peut être consultée dans la section "Profil Cashback et Récompenses" sur le site Web et l'Application Vivid Money.
- Le Champion reçoit des Points Vivid immédiatement après avoir été élu Champion. Les Points Vivid sont accordés sous la forme d'un remboursement partiel du prix d'achat de 10 % pour toutes les transactions effectuées auprès du Lieu où le client est devenu Champion dans les deux (2) semaines suivant la désignation du client comme Champion dans ce Lieu ("**Période des Champions**").
- La durée de la Période de Défi peut être modifiée par Vivid Money à sa seule discrétion à tout moment à compter du début de la Période de Défi suivante.

Sélection des champions

- Pour devenir Champion, le client doit (i) réaliser au moins deux (2) achats ("**Transactions**") dans un Lieu de la catégorie "Restaurants" pendant la Période de Défi et (ii) dépenser plus que tous les autres clients Vivid Money auprès de ce Lieu pendant la Période de Défi. Le terme "Achat" s'entend de toute transaction par carte réussie, qui n'a pas été résiliée.
- Le client peut consulter ses performances dans la section "Profil → Cashback et Récompenses" sur l'application Vivid Money. Il peut alors suivre : (i) les endroits où il est candidat au titre de champion, (ii) le montant dépensé par le leader de la Période de Défi actuelle dans ce Lieu, et (iii) la date de fin de la Période de Défi actuelle.
- Le Champion de chaque Lieu sera sélectionné le lundi suivant la fin de la Période de Défi respective et sera la personne qui a dépensé le plus grand montant dans ce Lieu pendant la Période de Défi, parmi les clients de Vivid Money.
- Dès qu'un client devient Champion, Vivid Money lui envoie une notification Push, mais le client peut également se rendre dans la section "Profil → Cashback et Récompenses" de l'application Vivid Money pour consulter les résultats du Défi des Champions actuel et les Lieux où le client est devenu Champion et a gagné un Cashback de Champion.
- Il n'y a pas de limite au nombre de Lieux où un seul client peut devenir Champion.
- Les points Vivid sont accordés pour un Lieu particulier, par exemple si les Points sont accordés pour Starbucks, Pariser Platz 4A, 10117 Berlin, ils ne le seront pas pour tous les restaurants Starbucks.
- Le critère de sélection pour devenir Champion peut être modifié par Vivid Money à sa seule discrétion à tout moment à compter du début de la Période de Défi suivante.

2. Rattachement des Points Vivid aux actions et rachat des points Vivid

- Lorsque les Points Vivid sont crédités dans la Pocket de Récompense du Compte Bancaire du client, celui-ci doit rattacher les Points Vivid à l'une des Actions figurant dans la Pocket de récompense ("**Actions**"). À des fins de clarification, le client ne reçoit pas directement des FCB et/ou des actions.
- Lorsque le client a rattaché les Points Vivid à une Action, le montant des Points Vivid dépend de l'évolution du cours de ladite Action. Par exemple, si le client a rattaché les Points Vivid à l'action Apple et que le prix de l'action Apple augmente de 2,0 %, les Points Vivid augmenteront également de 2,0 %, 2 Points Vivid équivaldront alors à 2,04 Points Vivid.
- En cas de baisse du cours de l'Action rattachée aux Points Vivid, le montant de ces derniers diminuera également, mais toujours dans la limite du montant initial total des Points Vivid reçus par le client. Cependant, les Points Vivid recommenceront à être à nouveau supérieurs au montant initial de Points Vivid que lorsque le prix de l'Action sera (à nouveau) supérieur à ce qu'il était lorsque les Points Vivid étaient initialement rattachés au prix de l'Action.
- Le client peut décider à tout moment de rattacher les Points Vivid à une autre Action. Dans cette hypothèse, seuls les Points Vivid crédités dans la Pocket de Récompense du client après cette décision seront rattachés à l'autre Action. Les Points Vivid qui ont été rattachés à l'Action initiale restent rattachés à celle-ci.
- Le solde du montant des Points Vivid pris en considération de l'évolution des prix des Actions rattachées aux Points Vivid peut être consulté par le client dans la Pocket de récompense.
- Le client peut échanger ses Points Vivid à tout moment après les avoir rattachés à une Action. Le client peut uniquement échanger tous les Points Vivid et non seulement une partie.
- Si le client échange ses Points Vivid, il recevra un paiement en euros égal à la valeur des Points Vivid dans sa Pocket principale. Par exemple, si le client a 2,04 Points Vivid dans sa Pocket de Récompense, il recevra 2,04 euros dans sa Pocket principale.

3. Divers

- Le Programme de Points Vivid - Champions est un programme de bonus pour les clients de Vivid Money. Il ne constitue pas un investissement. Le Programme de Points Vivid - Champions implique nécessairement le rattachement des Points Vivid à des actions. Les Points Vivid ne peuvent pas être échangés sans un tel rattachement et ne peuvent être cédés à aucune autre personne. Les Points Vivid ne peuvent pas être négociés et sont généralement inappropriés à la négociation dans la mesure où le rattachement se fait à un moment très précis et en raison des restrictions liées aux Points Vivid.
- Pour les clients avec un forfait Prime: Chaque client peut recevoir un montant maximum de 100 Points Vivid (= l'équivalent de 100,00 euros) par mois. Ce montant maximum s'applique à tous les Programmes de Points Vivid (Prime, Online et Champions), chaque client Prime peut donc recevoir un montant total maximum de 100 Points Vivid par mois pour le Programme de Points Vivid – Prime, le Programme de Points Vivid - Offres Spéciales et le Programme de Points Vivid - Champions. Ce montant maximum de Points Vivid peut être modifié à tout moment après notification.
- Pour les clients avec un forfait Standard: Chaque client peut recevoir un montant maximum de 20 Points Vivid (= l'équivalent de 20,00 euros) par mois. Ce montant maximum s'applique à les suivantes Programmes de Points Vivid (Offres Spéciales et Champions), chaque client peut donc recevoir un montant total maximum de 20 Points Vivid par mois pour le Programme de Points Vivid - Offres Spéciales et le Programme de Points Vivid - Champions. Ce montant maximum de Points Vivid peut être modifié à tout moment après notification.
- Si l'autorisation d'une Transaction, pour laquelle des Points Vivid ont été crédités au client, est annulée ou si une Transaction, pour laquelle des Points Vivid ont été crédités au client, est résiliée (par exemple, par le retour des marchandises achetées par le client) ainsi qu'en cas d'abus ou de fraude, Vivid Money se réserve le droit d'annuler les Points Vivid correspondants.

Vivid Money se réserve également le droit de modifier les Points Vivid en conséquence si le montant de la Transaction change après que les Points Vivid ont été crédités au client.

- Les Points Vivid sont immédiatement crédités dans la Pocket de Récompense du Compte Bancaire du client après l'autorisation de la Transaction.
- En cas de crédits de Points Vivid incorrects dans la Pocket de Récompense du client pour des raisons techniques, Vivid Money peut modifier les Points Vivid correspondants afin de rectifier lesdits crédits.
- Les Points Vivid ne sont pas considérés comme des instruments financiers au sens de l'article L.211-1 du Code monétaire et financier. En émettant, octroyant, échangeant des Points Vivid, Vivid Money n'offre ni ne réalise aucun des services d'investissement visés à l'article L.321-1 du Code monétaire et financier.
- Les Points Vivid ne sont pas transmissibles. Le client ne peut pas transférer d'argent dans la Pocket de récompense afin de convertir cet argent en Points Vivid.
- Le client doit vérifier le solde des Points Vivid dans la Pocket de Récompense de son Compte Bancaire au moins une fois par mois pour le mois précédent. Si les Transactions du mois précédent ne sont pas toutes répertoriées, ou si les montants indiqués sont incorrects, le client dispose d'un délai allant jusqu'à la fin du mois suivant le mois de la Transaction concernée pour en informer Vivid Money, en joignant la preuve de l'achat et les informations sur le Partenaire. En cas de réclamation tardive, le droit du client à l'attribution de Points Vivid pour la Transaction concernée est perdu.
- La participation aux Programmes de Points Vivid (Prime, Offres spéciales et Champions) peut être résiliée par le client à tout moment sans préavis.
- En cas d'utilisation abusive du Programme de Points Vivid - Champions par un client ou de fraude en relation avec le Programme de Points Vivid - Champions, Vivid Money peut immédiatement mettre fin à la participation de ce client au Programme de Points Vivid - Champions. Dans cette hypothèse, Vivid Money se réserve le droit d'annuler les Points Vivid correspondants ainsi que le crédit à hauteur de la valeur des Points Vivid échangés.
- Les changements ou modifications des conditions préalables au Programme de Points Vivid ou la cessation du Programme de points Vivid peuvent être opérés par Vivid Money après notification sans préavis.